



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION N°2685

OBJET

Rétrocession du réseau d'alimentation en eau potable et du réseau d'assainissement des eaux usées du lotissement Beltrame 1 à LA TOUR DU CRIEU

L'an deux mille vingt-trois et le cinq du mois de décembre de 17 h 00 à 19 h 00, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du SMDEA, sous la présidence de Madame Christine TÉQUI, Présidente du SMDEA.

Présents : Daniel BESNARD, Jean-Pierre BOIX, Elisabeth CLAIN, Jacques ESCANDE, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Patrick LAFFONT, Louis MARETTE, Alain MAYODON, Alain METGE, Thierry PORTET, Alain ROCHET, Marc SANCHEZ, Jean-Claude SERRES, Jean-Michel SOLER, Christine TÉQUI, André VIDAL, Pierre VIEL

Excusés : Raymond BERDOU, Jérôme BLASQUEZ, Jean-Claude COMBRES, Joëlle EYCHENNE, Jean-Paul FERRÉ, Francis MAGDALOU,

Absents : Henri BENABENT, Christian LOUBET

Procurations : Raymond BERDOU donne pouvoir à Elisabeth CLAIN
Jérôme BLASQUEZ donne pouvoir à Marc SANCHEZ
Jean-Paul FERRE donne pouvoir à Christine TEQUI
Francis MAGDALOU donne pouvoir à Jacques ESCANDE

Secrétaire de séance : Elisabeth CLAIN

Considérant que le permis d'aménager n°PA009312118A0001 autorise l'aménagement d'un lotissement à usage d'habitation appelé lotissement Lieutenant BELTRAME, situé 51 rue du 8 Mai 1945 09100 LA TOUR DU CRIEU par la SARL AGA représentée par M. Jean VIANA.

- Vu la demande de rétrocession des parties communes du lotissement Beltrame 1 en date du 18/06/2021 faite par l'Association Syndicale Libre du groupe d'habitations Lieutenant Beltrame,
- Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de LA TOUR DU CRIEU en date du 24/11/2022 relative à l'intégration dans le domaine public communal des terrains et équipements communs de la résidence Beltrame 1,

Considérant qu'il convient :

- d'intégrer dans le patrimoine du SMDEA le réseau d'eau potable constitué d'une conduite en PEHD de diamètre 63 mm d'une longueur totale de 158 mètres, d'une conduite en PEHD de diamètre 50 mm d'une longueur totale de 35 mètres et de 12 branchements,
- d'intégrer dans le patrimoine du SMDEA le réseau d'assainissement des eaux usées constitué d'un réseau gravitaire d'une longueur de 193 mètres en PVC CR8 de diamètre 200 mm, de 5 regards de diamètre 1000 mm et de 12 branchements en PVC CR8 de diamètre 160 mm.

Où l'exposé de Madame la Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

▪ **APPROUVE,**

Ladite rétrocession

▪ **AUTORISE,**

Madame la Présidente, à signer tous les documents relatifs à cette rétrocession

La Présidente du SMDEA,

Christine TÉQUET

